



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Association nationale
pour la protection du ciel et
de l'environnement nocturnes

Faites de votre commune une Ville ou un Village étoilé ...

Madame, Monsieur le Maire,

L'**ANPCEN** et la **LPO** agissent ensemble depuis plusieurs années pour faire connaître les différents enjeux de la pollution lumineuse sur le vivant, et développer des actions conjointes en prenant notamment appui sur le **label national "Villes et Villages étoilés"** initié et mis en oeuvre par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes.

Cette initiative a pour objectif de labelliser les collectivités qui ont adopté une démarche de progrès en faveur de la protection du ciel et l'environnement nocturnes. Lutter contre la pollution lumineuse permet non seulement de protéger davantage la biodiversité et les paysages nocturnes, mais aussi de préserver la santé des citoyens tout en réduisant les coûts et les consommations d'énergie. Nombre de communes ont déjà pris la mesure de cet enjeu majeur, désormais inscrit dans quatre lois et réglementation.

L'édition 2019-2020 du label s'adresse à **nouveau à des communes concourant individuellement** avec une notation possible de 1 à 5 étoiles. Il est désormais **valable 5 ans**. Pour les communes candidates un questionnaire spécifique est proposé en ligne (<https://vve.anpcen.fr/login>).

Villes et Villages étoilés ouvre également désormais une capacité de **distinction de « Territoires de Villes et Villages étoilés »**, par l'appréciation d'un jury national sur dossier. Ces territoires sont exclusivement des groupes administratifs de communes participant **collectivement** à « Villes et Villages étoilés » (communautés de communes, intercommunalités, parcs, parcs naturels régionaux ...).

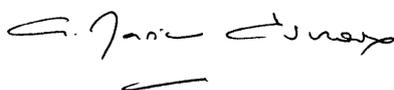
La participation suppose l'acceptation du règlement dont les éléments sont détaillés ici. Les inscriptions de la nouvelle édition **sont ouvertes du 20 novembre 2019 au 30 avril 2020, minuit**. Pour toute précision sur Villes et Villages étoilés 2019-2020 : concours@villesetvillagesetoiles.fr

Un **diplôme** spécifique sera remis publiquement par l'ANPCEN aux communes labellisées et aux territoires retenus, et des **panneaux spécifiques** (ci-dessous) pourront être posés pendant la durée de validité **de 5 ans**. Le concours est également une véritable opportunité pour les collectivités qui souhaitent mieux connaître l'impact environnemental de leurs éclairages. Les participants reçoivent à l'issue du concours des **propositions individualisées d'axes de progrès** à mettre en œuvre.

Plus de 570 communes ont déjà été labellisées depuis la création de Villes et Villages étoilés. C'est pourquoi, nous souhaitons tout particulièrement vous encourager à valoriser vos démarches de progrès pour la qualité de la nuit !

Bien cordialement,

Anne-Marie Ducroux
Présidente



Présidente ANPCEN

Alain Bougrain Dubourg
Président



Président LPO

